

Communauté de Communes
Entre Saône et Grosne

BOYER

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 19 septembre 2017

Règlement - Partie graphique
Plan de zonage général

Approuvé par le conseil communautaire :
le 9 novembre 2023

Modification n°1 approuvée le 11 mars 2026



Plan au 1:7 250

- Zones Urbaines (U) :**
- UA : Centre historique
 - UAa : Centralité de pôle urbain
 - UAb : Centralité urbaine ou villageoise
 - UB : Faubourg / zone résidentielle dense
 - UC : Zone urbaine peu dense
 - UE : Zone d'équipement existante ou à créer
 - UM : Zone urbaine mixte à vocation commerciale
 - UP : Zone urbaine d'intérêt patrimonial paysager
 - UY : Zone à vocation économique
 - UYa : Zone à vocation économique liée à l'aire de service de l'autoroute
 - UYt : Zone à vocation économique soumise à un risque technologique
- Zones à Urbaniser (AU) :**
- 1AUA : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
 - 1AUY : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique
 - 2AUY : Zone à urbaniser à moyen ou long terme à vocation économique
- Zones Agricoles (A) :**
- A : Zone agricole
 - Ac : Zone agricole de corridor
 - As : Zone agricole sensible
- Zones Naturelles (N) :**
- N : Zone naturelle
 - Nc : Zone naturelle de carrière
 - Nf : Zone naturelle forestière
 - Nl : Zone naturelle de loisirs
 - NL1 : Zone naturelle destinée à l'accueil d'équipements légers touristiques et de loisirs
 - NL2 : Zone naturelle destinée à la densification exceptionnelle de hameau ou d'écart
 - Nt : Zone naturelle de transition énergétique

Prescriptions :

- Limite du zonage
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacements réservés (L151-41 - 1° à 3°)

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Mur, muret
- Patrimoine ponctuel
- Patrimoine bâti

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Arbre remarquable
- Mare
- Ripisylve
- Haie, alignement d'arbres
- Boisement
- Ceinture agropaysagère et trame de jardin
- Zone humide
- Abords des cours d'eau

Informations complémentaires

Risques naturels

- PPRI - Zone rouge

Risque d'effondrement

- Cavité souterraine (à titre informatif)

Agriculture

- Bâtiment agricole
- Périmètre de réciprocité agricole à titre informatif
- Projet de bâtiment agricole

Autres éléments

- Périmètre d'étude de centrale photovoltaïque à titre informatif
- Bâtiment
- Parcelle cadastrale
- Axe routier principal
- Vole ferrée
- Hydrographie

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Parcelles concernées	Surface en m ²	Bénéficiaire
ER 1	Aménagement d'un groupe scolaire	ZN0883, ZN0992	12927	Commune de Châtillon
ER 2	Élargissement d'un chemin rural (2 m)	ZL0144	193	Commune de Châtillon
ER 3	Aménagement d'une halte de vaine (2m x 25m)	ZB0016, ZB0194	80	Commune de Châtillon
ER 4	Élargissement voirie en virage ou carrefour	AB0199	90	Commune de Châtillon
ER 5	Élargissement voirie en virage ou carrefour	ZL0331	554	Commune de Châtillon
ER 6	Élargissement voirie en virage ou carrefour	ZN0079	386	Commune de Châtillon
ER 7	Élargissement voirie en virage ou carrefour	ZN0044	341	Commune de Châtillon
ER 8	Aménagement d'un parking	AB0011	298	Commune de Châtillon
ER 9	Aménagement d'un parking	AB0064	281	Commune de Châtillon
ER 10	Réserve foncière pour la remise aux normes de la station d'épuration	AB0096, AB0097	3492	Commune de Châtillon
ER 11	Assainissement de la station d'épuration	AB0181	1170	Commune de Châtillon
ER 12	Réhabilitation d'un outillage hydraulique	ZB0077	181	Commune de Châtillon
ER 13	Aménagement d'une zone de protection des moulins	ZB0065	1951	Commune de Châtillon
ER 14	Élargissement voirie en virage ou carrefour	AB0053	15	Commune de Châtillon
ER 15	Création d'un cheminement piéton	AB0176, ZL0142, ZL0302, ZL0303	386	Commune de Châtillon

